

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

FINANCES

CRÉDITS ANTICIPÉS D'INVESTISSEMENT
2014, TRAVAUX SUR BÂTIMENTS ET
ESPACES PUBLICS COMMUNAUX 2014,
AINSI QUE LES AUTORISATIONS
ANNUELLES D'URBANISME

Délibération : **12.2013.085**

Transmis en préfecture le :

6 décembre 2013

Séance du : **5 décembre 2013**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2013**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **26 novembre 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Maryse JOBERT-FIORE, Michel MONNET, Yves GAVault, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Bernadette VIVES, Marie-Pierre MOREL

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Bernadette VIVES à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO

Membres absents à la séance :

Yves MOLINA

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre ZACHARIE

Comme chaque année, dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1^{er} janvier 2014, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi il vous est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence mais aussi pour permettre la poursuite des opérations engagées dès le 1^{er} janvier.

Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2014 par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les différents documents d'urbanisme au regard des projets votés et initiés en 2013 tels que le gymnase Mouton, la Maison de Quartier des Collonges, la Médiathèque, poursuite du ravalement de façades dans le secteur Paul Frantz (Centre social et culturel des Barolles ...), ainsi que ceux en lien avec les crédits d'investissement ci-après : réhabilitation du 36 rue Pierre Fourel, poursuite des travaux de requalification du parking des Frères Benoit, ainsi que la mise aux normes des armoires électriques d'éclairage public mais aussi les travaux courants au sein des établissements scolaires, gymnases et structures jeunesse et Petite Enfance
...

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2014 selon les modalités ci-après :

823/2158/104	Espaces verts	15 000
822/2128/205	Voirie - Éclairage public	80 000
90/2115/210	Acquisitions foncières - Prémptions	300 000
110/2128/218	Vidéoprotection (place Jaboulay)	12 000
020/2135/300	Hôtel de ville	45 000
020/2182/1000	Parc automobile	20 000
020/2158	Matériel	15 000
020/2188/1002	Électroménager	5 000
324/2135/301	Villa Chapuis (mise en conformité électrique)	15 000
311/2135/302	Maison des Champs	2 000
020/2135/307	Tous bâtiments (P3, mise en sécurité, Fourel)	105 000
324/2135/399	Patrimoine (Chapelle Beaunant, fin des travaux de l'orgue)	55 000
20/2135/499	Tous groupes scolaires	60 000
412/2135/599	Tous stades et gymnases (dont mur de soutènement Guilloux)	60 000
422/2135/699	Structures jeunesse (dont façades du centre social et culturel des Barolles)	15 000
314/2135/700	La Mouche (dont individualisation salle Gayet)	15 000
64/2135/899	Structures petite enfance	10 000
026/2116/304	Cimetière (poursuite du programme)	43000
324/2128/101	Parc de Beauregard	70 000
321/2313/701	Médiathèque	40 000
422/2313/698	Maison de quartier	165 000
020/2183/1001	Matériel informatique	35 000
	Total	1 182 000,00 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer les différents documents d'urbanisme et notamment les dossiers de déclarations préalables, permis de construire relatifs aux opérations ci-dessous :
 - Médiathèque;
 - Maison de Quartier des Collonges;
 - Façade Centre Social et Culturel des Barolles;
 - 36 rue Pierre Fourel;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre ZACHARIE ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,